

SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU DEPARTEMENT DU CHER

Cette annexe est produite conformément à l'article L. 3313-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif [...] afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

L'élaboration du Budget Primitif (BP) 2026 du Département du Cher intervient dans un contexte d'une gravité inédite pour les finances départementales. Jamais, depuis la décentralisation, l'écart n'a été aussi manifeste entre les responsabilités confiées aux Départements et les moyens effectivement mis à leur disposition par l'État.

L'instabilité persistante du cadre national, l'absence de visibilité pluriannuelle sur nos ressources, l'incertitude entourant les mécanismes de compensation et de solidarité financière, ainsi que la fragilisation continue de nos recettes, placent les Départements dans une situation de tension structurelle durable. L'État, devenu prescripteur de normes, de réformes et d'obligations nouvelles, se montre en revanche de plus en plus défaillant lorsqu'il s'agit d'en assumer le financement.

Pour autant, le Département du Cher refuse toute posture de renoncement. Face à un environnement contraint, nous faisons le choix de la responsabilité, de la lucidité et de l'action. Le budget 2026 n'est ni un budget d'attentisme, ni un budget de repli. Il est l'expression d'une volonté politique claire : continuer à protéger, investir et préparer l'avenir, sans compromettre l'équilibre financier de la collectivité.

Ce budget repose sur une stratégie assumée, fondée sur trois principes cardinaux.

D'abord, la solidarité. Le Département demeure le pilier de la cohésion sociale sur son territoire. Le budget 2026 traduit un engagement constant en faveur des publics les plus fragiles : bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), enfants confiés, personnes âgées, personnes en situation de handicap. Dans un contexte de progression mécanique des dépenses sociales, nous faisons le choix de maintenir un haut niveau d'intervention, tout en renforçant l'efficience des dispositifs, notamment à travers le déploiement opérationnel du Schéma unique des solidarités et la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi.

Ensuite, la résilience. Le Département du Cher inscrit son action dans une logique de long terme : adaptation au changement climatique, préservation des ressources naturelles, sécurisation des infrastructures, prévention des risques. Le budget 2026 poursuit les investissements structurants en matière de routes, de gestion de l'eau, de forêts et de transition écologique, en s'appuyant sur des projets emblématiques tels que Cher Forêt École. La résilience de notre territoire est un impératif stratégique, non une option.

Enfin, l'attractivité. Malgré les contraintes financières, le Département continue d'investir pour renforcer l'attractivité du Cher : collèges, jeunesse, culture, sport, tourisme, mobilités et habitat. Ces politiques ne relèvent pas du confort budgétaire, mais d'un choix politique fort : celui de maintenir la qualité de vie, l'égalité territoriale et l'ambition pour un département rural qui refuse le déclassement.

Ce budget 2026 est également le reflet d'une gestion rigoureuse et responsable. Il s'appuie sur des hypothèses prudentes, une maîtrise exigeante des dépenses de fonctionnement hors contraintes subies, et une priorisation claire des investissements. Il traduit l'effort constant de modernisation de l'administration départementale, de valorisation des agents et de pilotage par la donnée, afin de sécuriser la décision publique et d'optimiser chaque euro engagé.

Oui, la situation financière des Départements est fragile. Oui, l'érosion de notre épargne et la volatilité de nos recettes constituent des signaux d'alerte majeurs. Mais le Département du Cher fait le choix de l'action plutôt que de la résignation.

Ce BP 2026 est un budget de vérité et de responsabilité. Il assume les contraintes, dénonce les incohérences d'un système de financement à bout de souffle, mais affirme avec force une ambition politique : continuer à servir les habitants du Cher, à protéger les plus vulnérables et à investir pour l'avenir de notre territoire.

C'est dans cet esprit de lucidité, de volontarisme et de fidélité aux valeurs de solidarité et de proximité que nous soumettons au vote ce projet de budget pour l'année 2026.

Les chiffres importants du BP 2026 :

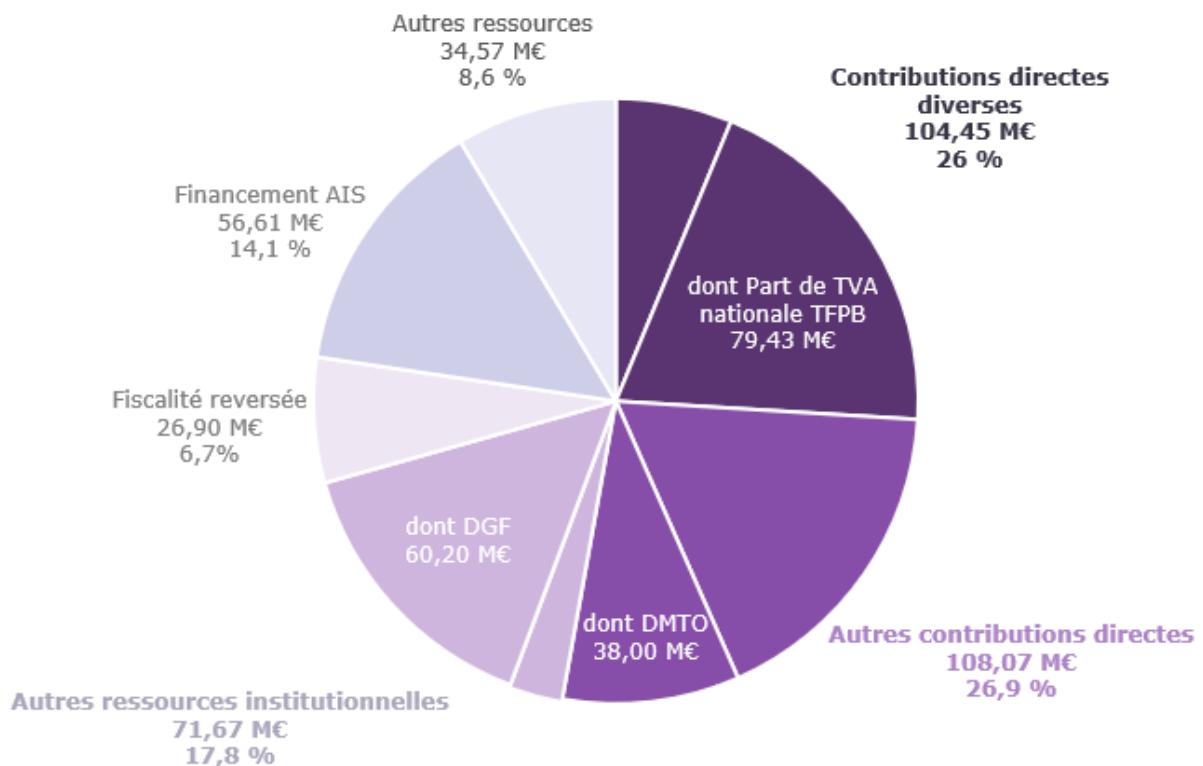
*** Concernant la section de fonctionnement :**

- Les recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent au BP 2026 à 402,26 M€ contre 384,83 M€ au BP 2025, augmentant ainsi de 4,5 %.

Ces recettes se décomposent ainsi :

Les recettes de fonctionnement 402,26 M€ soit + 4,5 %



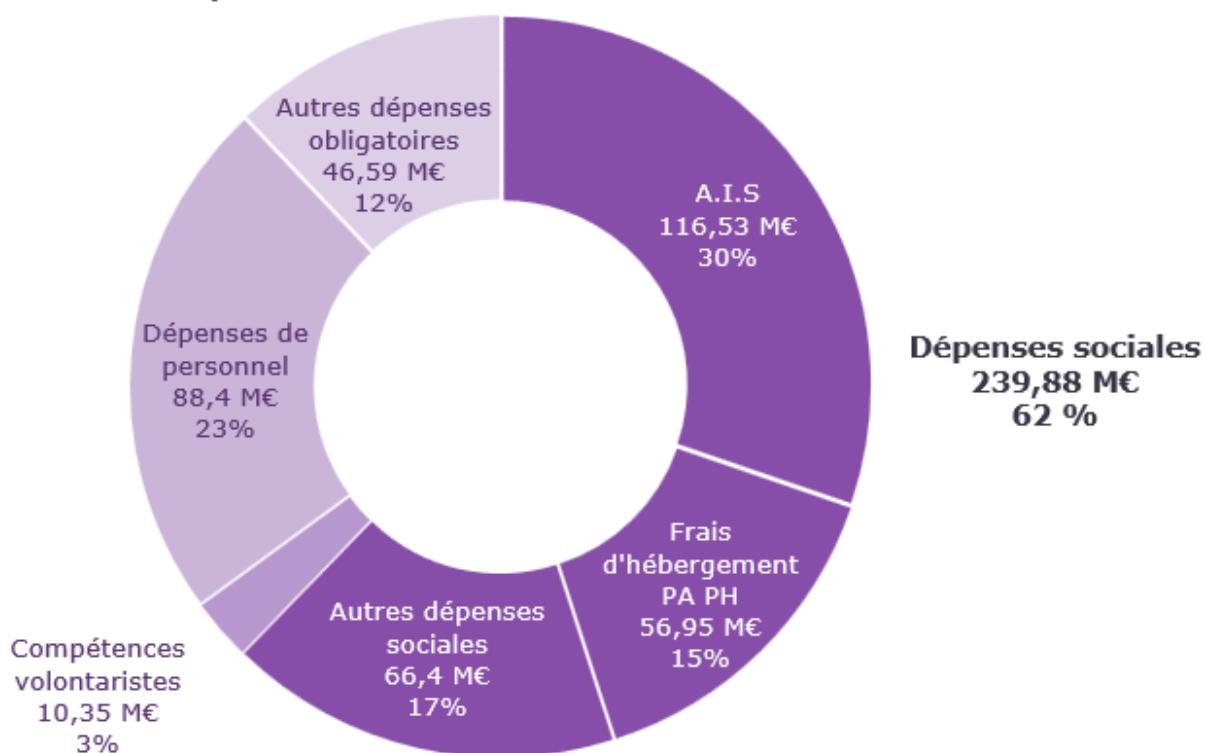
Pour 2026, les principales informations à retenir concernant les recettes de fonctionnement sont :

- la rebond des produits des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) avec une inscription de 38 M€,
- le dégel des fractions de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), se substituant à la taxe foncière sur les propriétés bâties depuis le 1^{er} janvier 2021 et compensant la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises depuis 2023, conditionné au dynamisme de la TVA. A partir de 2026, elles seront réduites du taux d'évolution des prix à la consommation des ménages hors tabac, limitant leur progression,
- les différentes taxes spéciales sur les conventions d'assurance conservant leur dynamisme,
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (qui serait gagée en 2026 pour la part départementale) et les allocations compensatrices toujours dans les variables d'ajustements de l'Etat (non gagées sur 2026),
- une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) légèrement en baisse avec l'écrêtement lié à la population (- 0,08 M€) et au potentiel financier (- 0,18 M€),
- des fonds de péréquation DMTO en diminution en lien avec le rendement des produits DMTO sur la base d'une hypothèse d'un scénario médian au niveau national.

- Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent au BP 2026 à 385,22 M€ contre 375,85 M€ au BP 2025 soit une hausse de 2,5 %.

Les dépenses de fonctionnement 385,22 M€ soit + 2,5 %



Les dépenses sociales pèsent toujours plus lourdement sur le budget départemental 2026, avec près de 239,88 M€ soit environ 62,3 % du BP et une évolution de 3,5 % par rapport au BP 2025 (soit + 8,09 M€). Les allocations individuelles de solidarité représentent 116,53 M€ soit plus de 30 % du budget de fonctionnement et 49 % des dépenses sociales, elles sont en progression de + 4,1 % par rapport au BP 2025 (soit + 4,62 M€).

A lui seul, le RSA à périmètre constant représente 61,56 M€ (hors reconstitution d'avance de trésorerie et hors intérêts financiers), en baisse de 0,7 % (soit - 0,44 M€) par rapport au BP 2025 qui avait donné lieu à l'inscription de - 0,45 M€ par rapport au BP 2024 au vu de la revalorisation des allocations RSA mais d'une baisse simultanée des allocataires.

L'ensemble des autres dépenses de fonctionnement de la collectivité évolue à hauteur de + 0,9 %.

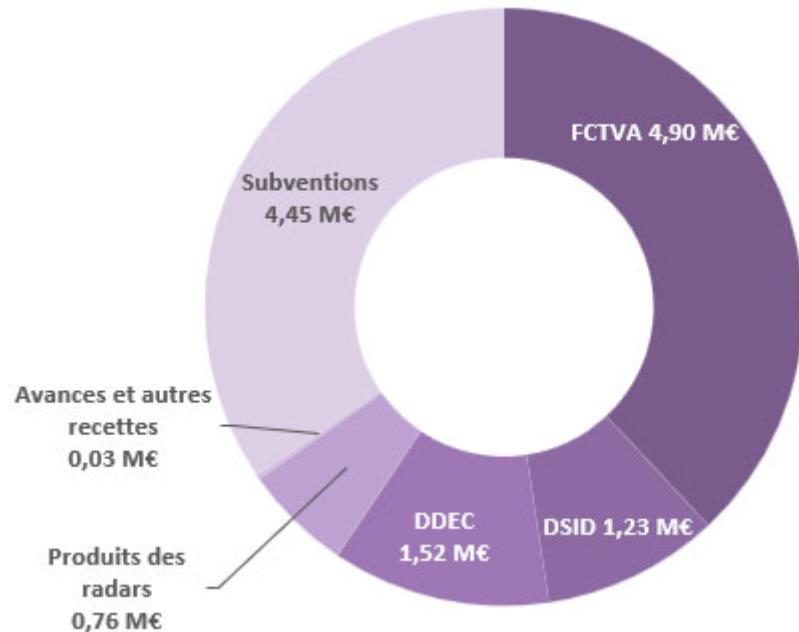
Concernant le chapitre 012 des charges de personnel, il s'élève à 88,22 M€ auxquels il convient d'ajouter 0,23 M€ pour celles de l'allocation personnalisée d'autonomie, **soit un total de 88,45 M€.**

Enfin, le montant des nouvelles autorisations d'engagement s'élève à **4,69 M€**, et au titre des autorisations d'engagement antérieures, ces dernières s'établissent en hausse de **3,75 M€.**

*** Concernant la section d'investissement :**

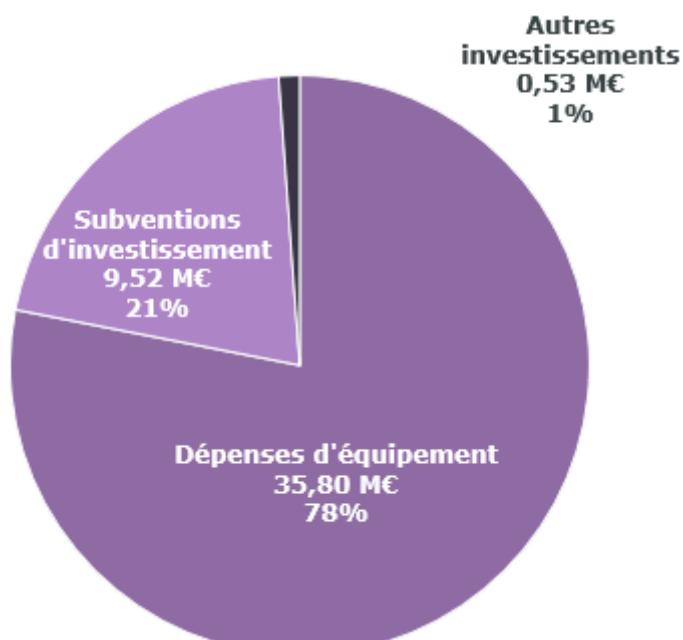
- Les recettes :

Les recettes d'investissement hors dette s'élèvent à 12,89 M€ au BP 2026 contre 15,52 M€ au BP 2025 et se répartissent ainsi :



- Les dépenses :

Le Département compte investir **45,86 M€** sur le périmètre du budget principal selon la répartition suivante :

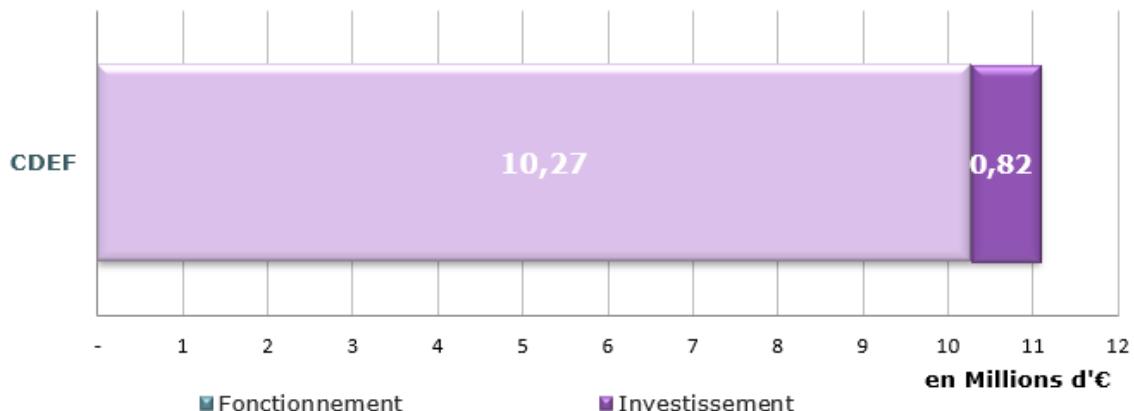


Pour 2026, les principaux investissements concerneront :

- > le **volet routier** avec **plus de 17 M€** notamment pour la poursuite de la rocade Nord-Ouest de BOURGES à hauteur de 5,49 M€, les renforcements de chaussées mobilisant 4,17 M€, les réfections complètes ou les travaux de grosses réparations d'ouvrages d'art pour 1,63 M€, les travaux d'accompagnement des travaux communaux avec 1,01 M€, et pour ce qui est des travaux hors agglomération, 1,61 M€ est prévu pour les grosses réparations préventives qui permettent la remise en état des chaussées du réseau de 2^{ème} et 3^{ème} catégories,
- > les **investissements dans les collèges et les actions en faveur des collégiens** pour **7,88 M€** avec notamment les travaux de réhabilitation prévus à hauteur de 3,14 M€ pour le collège George SAND d'AVORD et 1,36 M€ pour le collège Louis ARMAND de SAINT-DOULCHARD, les travaux de grosses réparations pour 1 M€, 0,32 M€ pour l'amélioration thermique et énergétique et 0,40 M€ dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité « handicapés ». Enfin, les autres dépenses en faveur des collégiens représenteront 0,65 M€ dont 0,51 M€ pour les investissements numériques,
- > les **actions touristiques** pour **4,65 M€** dont 3 M€ pour la véloroute Méridienne à vélo entre BOURGES et ARGENT-SUR-SAULDRE et 1,45 M€ pour les investissements au profit des sites touristiques gérés par la société publique locale « Les mille lieux du Berry »,
- > le **développement du territoire** avec **5 M€**,
- > et enfin **le patrimoine immobilier** avec **2,28 M€, l'enseignement supérieur** pour **2,22 M€** dont 1,87 M€ pour le pôle de formations sanitaires et sociales, **les investissements informatiques** pour **1,90 M€**, les actions dans **l'habitat** à hauteur de **1,27 M€** et **0,98 M€** en faveur de la modernisation des **EHPAD** (restructurations et extensions de lits) **et des travaux des résidences domotisées**.

Les nouvelles autorisations de programmes proposées à ce BP 2026 s'élèvent à **34,09 M€**, et, au titre des autorisations de programmes antérieures, les révisions s'établissent en hausse de **2,52 M€** au titre du budget principal.

Le budget annexe du CDEF * 11,09 M€ (dépenses)



* En mouvements réels et hors remboursement du capital

Au total, le budget présenté s'élève à **543 796 282,13 €** en mouvements budgétaires pour 2026, budget annexe et mouvements d'ordre inclus, contre 518 093 083,56 € en 2025, dont :

- 531 842 873,60 € au titre du budget principal,
- et 11 953 408,53 € pour le CDEF.

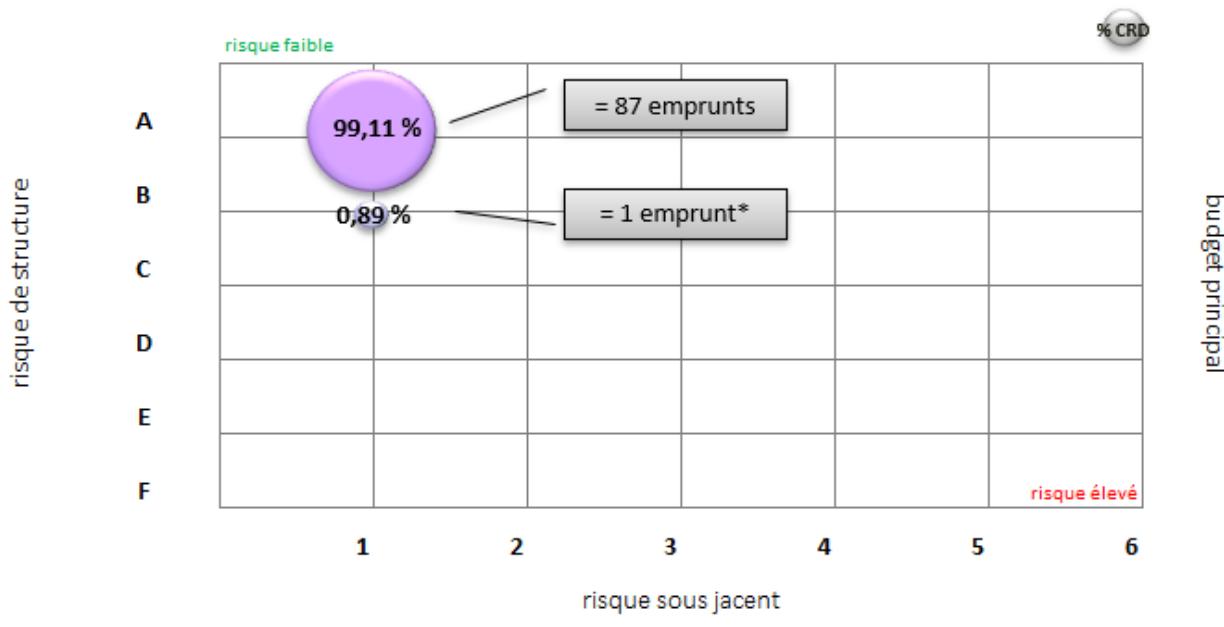
*** Concernant la dette :**

En incluant le budget annexe du CDEF, l'encours de dette propre attendu au 1^{er} janvier 2026 est de 231,26 M€ dont 225,68 M€ pour le budget principal, et l'annuité de remboursement de la dette de 34,63 M€ dont 29,56 M€ en remboursement de capital (29,15 M€ au titre du budget principal dont 1,15 M€ au titre de la baisse de plafond et du remboursement anticipé temporaire) et 5,07 M€ liés aux intérêts (dont 4,89 M€ pour le budget principal).

Compte tenu de ces éléments et d'une épargne brute de 17,04 M€, la capacité de désendettement s'établit à environ 13,3 années.

En 2026, pour le budget principal, le Département poursuit sa stratégie de maîtrise de l'endettement avec une baisse de l'encours de dette de 4,3 % entre le BP 2025 et le BP 2026 (soit - 10,32 M€).

Le Département affiche une forte sécurisation de sa dette avec 99,11 % de l'encours classé 1A selon la charte Gissler, soit le type de dette le moins risqué selon cette classification.



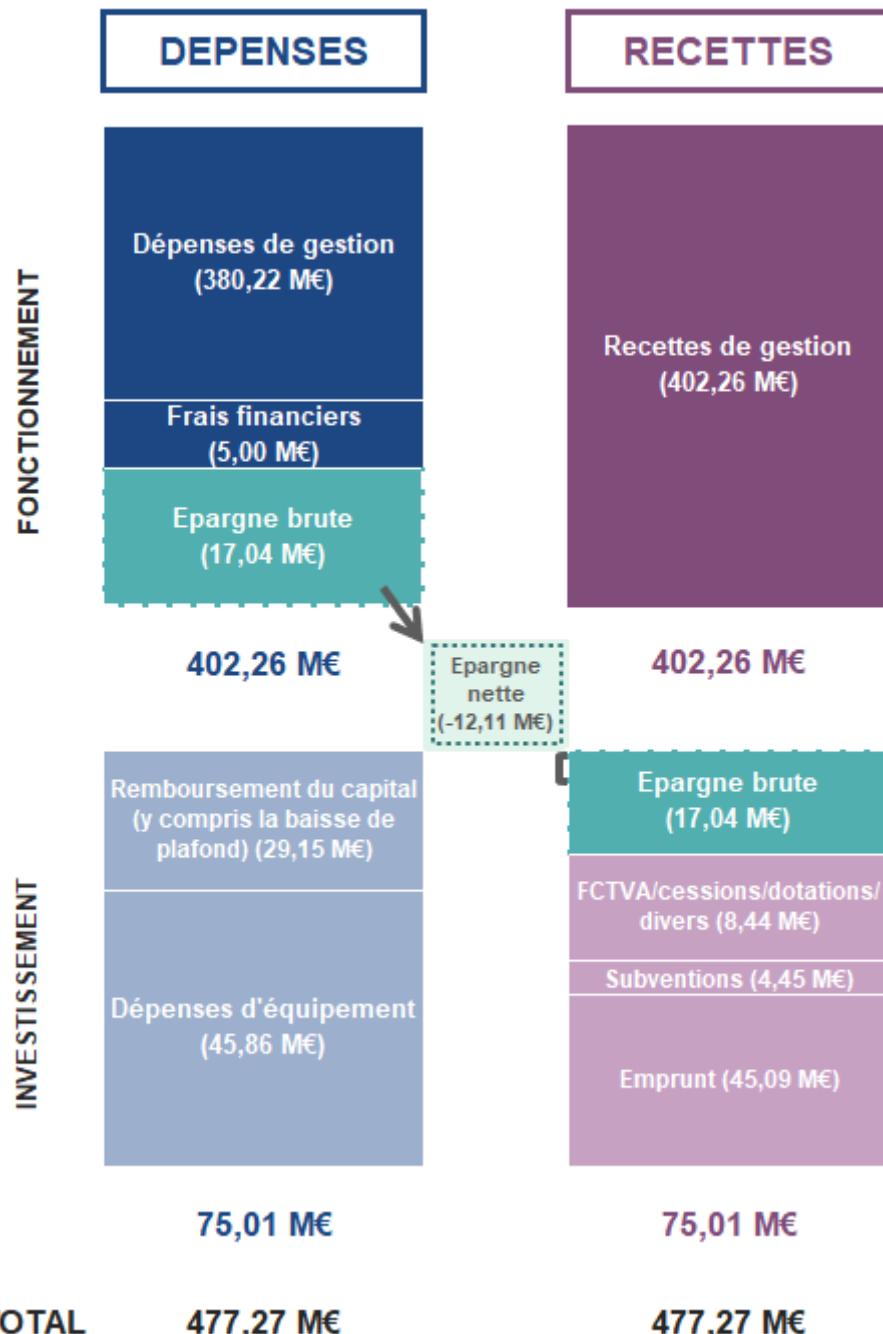
Le **tableau de synthèse des grands équilibres du BP 2026** s'établit comme suit :

Grandes masses (en M€) du budget principal		BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Section de fonctionnement	Recettes Réelles de Fonctionnement (A)	364,29	380,31	384,16	384,83	402,26
	Dépenses Réelles de Fonctionnement (B)	335,22	356,38	371,51	375,85	385,22
	Épargne Brute (C = A-B)	29,06	23,93	12,65	8,98	17,04
Section d'investissement	Remboursement du capital de la dette ¹ (D)	26,77	26,88	27,85	28,91	29,15
	Épargne Nette ² (E = C-D)	2,29	- 2,95	- 15,20	- 19,93	- 12,11
	Recettes Propres d'investissement (F)	15,59	16,99	18,37	15,52	12,89
	Appel à l'emprunt prévisionnel (G)	35,82	42,15	49,33	40,45	45,09
	Dépenses opérationnelles d'Investissement (H)	53,69	56,19	52,50	36,04	45,86

¹ Depuis 2022, dès le BP, l'effet « baisse de plafond » est constaté à hauteur de 1,15 M€.

² L'autofinancement net dégagé tient compte de la baisse de plafond dès le BP 2023, contrairement aux années antérieures.

La structure générale du BP 2026 en mouvements réels et hors opérations de dette se présente comme suit :



Les principaux ratios légaux de ce BP 2026 sont :

Libellé	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1 286,22 €
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 343,11 €
Dépenses d'équipement brut (y compris 238 et hors opérations pour compte de tiers et subventions d'équipement versées (204)) par habitant	119,55 €
Encours de dette par habitant	753,54 €
DGF par habitant	201 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	22,96 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	103,01 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	56,10 %
Dépenses d'équipement brut (y compris 238 et hors subventions d'équipement versées (204)) / recettes réelles de fonctionnement	8,90 %
Encours de dette / épargne brute	13,25 années
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	4,24 %
Epargne nette / recettes réelles de fonctionnement	- 3,01 %